

ORGANISER LES PREMIERS SECOURS EN MILIEU AGRICOLE¹

De 2004 à 2008 au Québec, on dénombre, dans le secteur agricole, 10 décès et 5 307 accidents du travail. Lorsqu'un accident survient, il faut être prêt à intervenir.²

ACTIONS	PAR	ÉCHÉANCE	FAIT
<p>TROUSSES</p> <p>Nombre adéquat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les troussees sont facilement accessibles en moins de 5 minutes (aller-retour); • S'assurer qu'elles sont disponibles en tout temps; • S'assurer qu'il y en ait dans les véhicules (camions, tracteurs, etc.) et à notre milieu de travail. • Vérification : • Vérifier le contenu régulièrement; • Avoir un calendrier d'entretien de la trousse, avec date, signature du secouriste responsable et liste du matériel à renouveler. • Types de troussees : • S'assurer que les troussees sont marquées d'une croix et des mots <i>premiers secours</i>, dans une boîte portative. 		Immédiatement	
<p>SYSTÈME DE COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir un système de communication efficace : <ul style="list-style-type: none"> - pour joindre les services de premiers soins en tout temps, même dans les endroits les plus éloignés; - pour garder le contact avec les travailleurs isolés. <p>Affichage adéquat sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le lieu et les emplacements des troussees; • Le nom du secouriste; • Les numéros de téléphone d'urgence; • Et tout autre équipement lié aux premiers secours. 		Immédiatement	
<p>SECOURISTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire former les secouristes auprès d'un organisme accrédité par la CSST; • Renouveler la certification tous les 3 ans; • Assurer la présence d'au moins un secouriste par quart de travail (50 travailleurs ou moins). 			
<p>REGISTRE D'ACCIDENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir un registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours. • Obligation du secouriste de remplir le registre. 			

JE M'ENGAGE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

ACTIONS	PAR	ÉCHÉANCE	FAIT
<p>PROTOCOLE D'ÉVACUATION ET DE TRANSPORT DES BLESSÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévoir un protocole d'évacuation et de transport de blessés. 			

¹ Source: Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins, A-3, r. 8.2

² Source: CSST, DCGI, Service de la statistique. Rapport D09-608 produit le 2009-11-11.

JE M'ENGAGE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

